



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté
N° 2024 – B - 003
Séance du 24 janvier 2024

FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DES ALSH – HIVER 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 19 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour fixer les tarifs spécifiques des séjours des accueils de loisirs.

Il est proposé un séjour pour les 11-15 ans comme suit :

- Séjour d’hiver du 19 au 24 février 2024 à Le Lioran (15), 24 enfants 5 adultes

Ce séjour sera financé :

- Par la CAF dans le cadre de la prestation de service pour 734 €
- Par les familles (estimation à 6 120 €) selon les tarifs proposés :

Tarifs du séjour :

Tranche de QF	Tarif tout compris	Tarif Salarié Comcom
0 à 350	250,00	175,00
351 à 700	260,00	182,00
701 à 1000	270,00	189,00
1001 et plus	290,00	203,00

*10 euros de réduction pour 2 enfants inscrits de la même famille
20 euros de réduction pour 3 enfants ou plus inscrits de la même famille*

En fonction des inscrits, la Communauté se réserve le droit d’annuler, les budgets des séjours étant équilibré en fonction de la base prévisionnelle du nombre d’enfants indiqués et sur une tranche de quotient familial (QF) moyen (les 2 premières tranches)

La Communauté prend à sa charge 7 387,50 € du séjour, soit 41,10 % du budget selon le plan de financement suivant :

CHARGES		PRODUITS	
Hébergements, pension complète	5 986,00	Familles :	6 120,00
		soit : 12 x 250 = 3000	
Activités et forfait ski	2 900,00	12 x 260 = 3120	
Transport	1 145,00		
Divers	300,00	PS CAF	734,00
SOUS-TOTAL	10 331,00		6 854,00
Salaires des 3 permanents	3 735,00	Salaires déjà financés	3 735,00
1 BAFA pour le séjour	1 288,00		
1 stagiaire BAFA pour le séjour	954,50		
1 BAFA pour ALSH Gentioux	672,00		
1 stagiaire BAFA pour ALSH Gentioux	498,00		
1 stagiaire BAFA pour ALSH Felletin	498,00		
SOUS-TOTAL	7 645,50		3 735,00
		Autofinancement Creuse Grand Sud	7 387,50
TOTAL	17 976,50		17 976,50

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement du séjour d'hiver 2024,
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse en vue de l'obtention d'une subvention maximale pour le projet ci-dessus,
- FIXE les tarifs du séjour d'hiver 2024 pour les ALSH, selon le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 24 janvier 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN



